

Avec une stratégie de développement qui intègre la RSO, les comités s'assurent d'une reconnaissance auprès de leurs institutions locales, de partenaires privés, affirment leur ancrage sur leur territoire et s'inscrivent dans une démarche qualité.

Ainsi, les comités montrent la voie et incitent les associations à prendre le chemin d'un engagement vertueux. Les comités sensibilisent leurs adhérents et mettent en avant les enjeux de demain



## LES ENGAGEMENTS DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL OU RÉGIONAL

Avant d'engager votre association dans la construction de la charte, la commission nationale préconise de désigner un référent RSO au sein du comité, élu ou non élu.

### SA DURÉE

Elle a une durée de 4 ans

### SES ACTIONS

- Le comité s'engage sur la mise en place de 12 actions RSO, à savoir 2 engagements par thème.
- Au moins 1 fois par an, le comité publie une actualité web faisant état de ses actions entreprises.



## LES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DE LA CHARTE

1. Le comité transmet la liste de ses actions à la commission nationale via le formulaire en ligne
2. Dans un délai de 15 jours, la commission nationale étudie les actions proposées
3. Une fois passé ce délai, deux cas de figures sont possibles :
  - Validation directe par la commission nationale
  - Des améliorations sont nécessaires pour validation. Un accompagnement de la commission est alors mis en place.



## LA VALORISATION DE LA CHARTE

- Une fois validée et entérinée la charte sera mise en forme
- La charte est adressée au siège du comité dans un délai de 1 mois à compter de sa validation,
- Un courrier est adressé à la DRAJES et au conseil départemental ou à la DRAJES et au conseil régional de votre territoire.

### CONTACT

Pour tout complément d'information ou aide à la prise en main du dispositif contactez la commission nationale Démarche Sociétale et Environnementale (CNDSE) :

[developpementdurable@fscf.asso.fr](mailto:developpementdurable@fscf.asso.fr)